

Initiatives ministérielles

Voilà l'attitude du gouvernement! «Si tout ce que vous voulez c'est parler, nous vous laisserons faire. Mais si nous devons rester là, maintenir l'ordre à la Chambre et participer au débat, ça ne nous intéresse pas et nous n'accepterons pas.» Voilà l'attitude du gouvernement et je dis qu'elle est mauvaise et arrogante. C'est de l'arrogance conservatrice pure et simple. De l'arrogance, sauf votre respect, monsieur le Président. De l'arrogance!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Okanagan—Shuswap a la parole pour une minute seulement.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) : Monsieur le Président, en écoutant le débat ce soir et en regardant les débats qui ont eu lieu au cours des derniers mois sur le projet de loi C-40, je vois très clairement la stratégie du gouvernement.

Nous débattions le projet de loi C-40 au printemps lorsque, soudainement, le gouvernement l'a mis de côté. Il l'a mis de côté lorsque la crise du lac Meech a éclaté, et je crois qu'il l'a fait précisément parce qu'il ne voulait pas se faire critiquer pour avoir fait ce qu'il est en train de faire, c'est-à-dire supprimer la disposition relative à l'unité nationale.

Le gouvernement s'est tu soudainement et est resté muet jusqu'à ce que la poussière retombe, jusqu'à ce que la crise du lac Meech et la crise d'Oka soient terminées. Il a alors ramené ce projet de loi à la Chambre, l'a mis de côté de nouveau et l'a finalement ramené une troisième fois. Le temps pressait tellement cette fois qu'il a fallu avoir tout le débat en quelques jours.

Le gouvernement est resté absolument muet pendant le débat hier. Pas même le ministre ne s'est levé pour défendre son projet de loi. Il est resté silencieux. C'est seulement ce soir que le secrétaire parlementaire s'est levé pour faire quelques remarques, ce qui est tout à son honneur.

Quelle a été la stratégie du gouvernement? Pourquoi était-il soudainement si pressé de faire adopter ce projet de loi? Tout cela est devenu évident ce soir, lorsque nous avons appris que 1 200 personnes allaient être mises à pied sous peu à cause des compressions budgétaires à Radio-Canada, compressions budgétaires imposées par ce gouvernement. C'était ça sa stratégie. Il voulait se dépêcher de faire adopter cette mesure législative pour qu'elle ne soit plus à la Chambre lorsque les mises à pied seraient annoncées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour trente secondes.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député d'Okanagan—Shuswap. Le gouvernement a retardé l'étude de ce projet de loi en juin dernier parce qu'il savait qu'il nuirait à l'unité nationale. Le secrétaire parlementaire sait que c'est pour cela que le projet de loi a été mis de côté en juin dernier.

L'idée était de faire adopter ce projet de loi à la hâte ce soir avant que ces mises à pied ne soient annoncées. Le gouvernement était au courant. C'est peut-être Radio-Canada qui a fait les mises à pied, et non le gouvernement, mais elle les a faites uniquement parce que le gouvernement lui verse moins d'argent. C'est aussi simple que ça et c'est ce qui s'est passé. C'est absurde pour le secrétaire parlementaire de nous faire croire qu'il en est autrement.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat? Comme il n'y a plus de députés désirant prendre la parole, conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la mise aux voix de toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-40 est réputée être différée jusqu'à 15 heures le mercredi 5 décembre 1990.

Avant de conclure, je remercie tout le personnel de soutien qui a travaillé très fort jusqu'à cette heure de la nuit. . .

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais simplement, à cette heure tardive, vous remercier de votre grande patience pour avoir enduré longtemps ce débat.

M. Milliken: Bravo, bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est minuit et 12 minutes, conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 12.)